



Le médiateur municipal  
est à votre écoute

## Pour une solution équitable : le Médiateur

Les missions du Médiateur sont consacrées à faciliter la résolution d'éventuelles difficultés entre l'administration et les usagers, hors de toute procédure contentieuse.

L'objectif de ce nouveau service mis en place par la Ville est de prévenir le plus possible ces litiges et d'inscrire les relations administration/usagers dans un dialogue constructif.

Le médiateur municipal assure des permanences, sur rendez-vous et peut être saisi par tous les habitants. **Ce service est gratuit.**

Les litiges non concernés par le médiateur sont les décisions de commissions d'attribution (demande de logement, places en crèche, aides financières), les décisions de justice, les conflits d'ordre interne au fonctionnement des services municipaux et les litiges d'ordr

## Contactez le Médiateur

Médiation confidentielle, neutre et indépendante.  
Rencontrez le Médiateur Municipal :

### Daniel CHRÉTIEN

- ▶ 07 64 58 10 61
- ▶ d.chretien@bouscat.fr
- ▶ Hôtel de ville - BP 20045  
33491 LE BOUSCAT Cedex



Retrouvez toutes les informations sur [www.bouscat.fr](http://www.bouscat.fr)